## JOURNAL OFFICIEL

DE LA

# RÉPUBLIQUE ISLAMIQUE

DE

## **MAURITANIE**

BIMENSUEL Paraissant les 15 et 30 de chaque mois

Traduction française

11 DHi El Quieda 1416 30 Mars 1996

Actes Divers

38 e année

Nº 878

## Sommaire

## 1 - LOIS ET ORDONNANCES

## II. - DÉCRETS, ARRÊTÉS, DÉCISIONS

## PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

06 mars 1996	Decret n° 026 - 96 portant nomination à titre exceptioniel dans l'ordre du Mérite National "Istibquq El Watani L'Mauritani".				
	. Premier Ministère				
Actes Divers					
17 mars 1998	Decret nº 031 96 portant commutation de certains membres du Gouvernement.	127			

## Ministère de la Défense Nationale

Actes Divers		
11 mars 1996	Décret n° 027 - 96 portant nomination d'élèves officiers au grade de sous - lieutement d'active de l'Armée National	e127
! I mars 1996	Decret n° 028 - 96 portant promotion au grade de sous - lieutenant a titre définitif de personnel de la	128
11 mars 1996	•	128
13 mars 1996	Décret n° 030 - 96 portant promotion d'officiers de l'Armec Nationale aux grades supérieurs	128
	Ministère de l'Intérieur, des Postes et Télécommunictions	
Actes Divers		
30 janvier 1996	Décret n° 96 - 009 portant nomination de certains functionnaires.	129
25 février 1996	Arrêté n° 63 portant nomination et titularisation d'un élève commissaire de police	132
	Ministère du Développement Rural et de l'Environnement	
Actes Divers		
31 décembre 1995	Arrêté nº R · 617 portant agrément d'une coopérative agro · pastorale dénommée Bab El Rahma Toujounine	183
M	linistère de la Fonction Publique, du Travail, de la Jeunesse et des Sports	
Actes Réglementai	res ,	
10 mars 1996	Décret n° 96 - 019 abrogeant et remplaçant le décret n° 62 127 portant création d'un Couseil National de la Jeunesse et des Sports	133

## III - TEXTES PUBLIÉS A TITRE D'INFORMATION

IV. - ANNONCES

#### II - DECRETS, ARRÊTES, DECISIONS

## PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

#### ACTES DIVERS

DÉCRET nº 026 - 96 du 06 mars 1996 portant nomination à titre exceptionnel dans l'ordre du Mérite National "Istihaaq El Watani I. Mauritani".

ARTICLE PREMIER - Est nommé à titre exceptionnel dans l'ordre du Mérite National " Istihqaq El Watani L'Mauritani" au grade de :

Commandeur:

Son Excellence Monsieur Doudou Diop, ambassadeur de la République du Sénégal.

ART. 2. · Le présent décret sera publié au Journal Officiel de la République Islamique de Mauritanie.

## Premier Ministère

#### ACTES DIVERS

DÉCRET nº 031 - 96 du 17 mars 1996 portant nomination de certains membres du Gouvernement.

ARTICLE PREMIER - Sont nommés :

- Ministre des Affaires Etrangères et de la Coopération : M. Lemrabott Sidi Mahmoud ould Cheikh Ahmed
- Ministre des Pèches et de l'Economie Maritime
   : M. Sidi Mohamed ould Biya
- Ministre de l'Education Nationale ; M. Baba ould Sidi
- ART. 2. Le présent décret sera publié au Journal Officiel de la République Islamique de Mauritanie.

## Ministère de la Défense Nationale

#### ACTES DIVERS

DÉCRET n° 027 - 96 du 11 mars 1996 portant nomination d'élèves officiers au grade de sous lieutenant d'active de l'Armée Nationale.

ARTICLE PREMIER - Les élèves officiers dont les noms et mutricules suivent, sont nommés au grade de sous lieutenant à compter des dates en regard de leur nom :

## SECTION TERRE

Abd El Kader ould Sidi El Moustapha, mle 88.816 - 1er juillet 1995.

## SECTION MER

- Ba Harouna Samba, mle 93.194 28 juillet 1995
- ART. 2. Le ministre de la Défense Nationale est chargé de l'exécution du présent décret qui sera publié au Journal Officiel de la République Islamique de Mauritanie.

DÉCRET n° 028 - 96 du 11 mars 1996 portant promotion au grade de sous - licutenant à titre définitif le personnel de la Gendarmerie Nationale.

ARTICLE PREMIER - Les élèves officiers d'active dont les noms et matricules suivent, sont nommés au grade de sous - lieutenant à titre définitif à compter du 1er août 1995 :

Dey ould Bamba ould El Yezid Seyid ould Sid Elemine Yabed ould Seydina Aly Sidi ould Lehbib Sweidatt ould M'Bareck

Hanena ould Seydina Aly

ART. 2. - Le ministre de la Défense Nationale est chargé de l'exécution du présent décret qui sera publié au Journal Officiel de la République Islamique de Mauritanie.

DÉCRET n° 029 - 96 du 11 mars 1996 portant mise à la retraite de deux officiers de l'Armée Nationale.

ARTICLE PREMIER - Les officiers dont les noms et matricules suivent, sont admis à la retraite par limite d'âge à compter des dates en regard de leur nom :

Grade	Nom ≺énom	Mle	Date de mise à la retraite	Durée de service
Capitaine	Niang Abdoulaye Samba	65 030	01/01/1996	31a, 08mois 17 j
l'enseigne de vaisseau de				
1° classe	Brahim Salem ould Amar	70 017	01/01/1996	27a, 03m, 18j

ART. 2. - Le ministre de la Défense Nationale est chargé de l'exécution du présent décret qui sera publié au Journal Officiel de la République Islamique de Mauritanie.

DÉCRET nº 030 - 96 du -13 mars 1996 portant			2/23	ned	
				Salem	Mle 761257
promotion d'officiers de l'Armée Nationale aux grades supérieurs.		3/23	Moctar ould Bolle	Mle 80 546	
superie	urs.		4/23	Abdallahi ould Taleb	Mle 771014
A manager	E PREMIER Les officiers d'act	ivo do l'Armée	5/23	Ismail ould Cheibetta	Mle 79 596
	ale dont les noms et matricule			POUR LE GRADE DE CAPITAINE	
Nation	s au grade supérieur à compte	e du ler ianvier		Les lieutenants	
promu	onformément aux indications su	ivantes	1/39	Sy Ali	Mle 79 613
1336 C	onformement aux indications su	iivaiivos.	3/39	Ahmed Salem ould	
I - SECTION TERRE		0,00	El Mamy	Mle 78 136	
	1-SECTION TERMS	•	4/39	Diaw Djibril	Mle 781057
POUR LE GRADE DE LIEUTENANT - COLONEL. Les commandants :			5/39	Ahmed ould Mohamed	
				Levdil	Mlc 801179
	nes communation.		6/39	Abdoulaye Moctar ould	
1/14	Ely ould Mohamed Vall	Mle 76 413		Mohamed	Mle 82 474
2/14	Lemrabott ould Sidi		7/39	Seyid ould El Asry	Mlc 83 437
2/14	Bouna	Mle 73 422	8/39	Moctar ould Telly	Mle 86 481
	POUR LE GRADE DE COMMAN		9/39	Brahim ould Habib	Mle 81 485
Les capitatnes		10/39	Abdallahi ould Sidi Mhd	Mlc 80 904	
1/23	Sidi Mohamed ould		11/39	Mohamedon ould	
1,20	Vavda	Mie 77 404		Lemrabett	Mte 82 640

12/39	Ahmed Salem ould Zein	Mle 84 367		II - SECTION ME	er ·
13/39	Nava ould Abdallahi	Mle 83 283	POUR LE GRADE DE LIEUTENANT DE VAISSEAU		
14/39	Lemrabott ould		L'Enseigne de vaisseau de 1ère classe		
	Abderrahmane	M1e 86 167	2/39	Sidibe Mamadou	Mle 81 599
15/39	Hacen ould Yargueina	Mle 83 435 (			
POUR LE GRADE DE LIEUTENANT  Le sous - lieutenant  1/34 El Hacen ould Sid'Ahmed Mie 89 563		chargé	<ul> <li>Le ministre de la Défe de l'exécution du présen la Journal Officiel de la Réprison</li> </ul>	t décret qui sera	

#### Ministère de l'Intérieur, des Postes et Télécommunictions

#### ACTES DIVERS

DÉCRET nº 96 - 009 du 30 janvier 1996 portant nomination de certains fonctionnaires.

ARTICLE PREMIER - Sont nommés au Ministère de l'intérieur, des Postes et Télécommunications:

#### ADMINISTRATION CENTRALE

Chargé de de Mission: Monsieur M'Hamada Ould Meimou, Administrateur Civil, précédemment Directeur des Affaires Administratives et Pinancières.

#### DIRECTION DES AFFAIRES POLITIQUES ET DE LIBERTES PUBLIQUES

Directeur: Monsieur Ahmedou ould Cheikh El Hadrami, Administrateur Civil, précédemment Hakem de Kaedi.

Directeur Adjoint: Monsieur Ahmed Miské ould Abdellahi, Administrateur Civil, précédemment Wali Mouçaid au Tiris Zemmour.

#### DIRECTION DES AFFAIRES ADMINISTRATIVES ET FINANCIERES

Directrice: Madame Lemina Mint Moma, Administrateur Civil, précédemment chef de service au Ministère de l'Intérieur, des Postes et Télécommunications.

### DIRECTION DE L'INFORMATIQUE ET DES ETUDES STATISTIQUES

Directeur: Monsieur Mohamed ould Yahya, Ingénieur staticien, précédemment à la Direction du Budget.

#### DIRECTION DE LA LEGISLATION, DE LA TRADUCTION ET DE LA DOCUMENTATION

- Directeur: Monsieur Yeslem ould Hamdanc, professeur d'Université, spécialiste en Linguistique Générale.
- Directeur Adjoint: Monsieur Mohameden ould Sidi dit Bedenne, Administrateur Civil, précédemment Hakem de Guerrou.

#### DIRECTION DES COLLECTIVITES LOCALES

 Directeur Adjoint: Monsieur Mohamed Lemine ould Ammou, Administrateur Civil, précédemment au Ministère de l'Intérieur, des Postes et Télécommunications.

## DIRECTION DE LA PROTECTION CIVILE

 Directeur Adjoint: Monsieur Ahmed Miské ould Mohamed, Administrateur Civil, précédemment Hakem de Kobeni.

#### DIRECTION DE L'ADMINISTRATION TERRITORIALE

Directeur Adjoint: Monsieur Mohamed Abdallahi ould Ahmed, Administrateur Civil, précédemment Hakem d'Aïoun.

Chef de service des Frontières: Monsieur Cheikh ould T'Feil, Attaché d'Administration Générale, précédemment Wali Mouçaid au Hodh Echarghi.

#### ADMINISTRATION TERRITORIALE WILAYA DU HODH ECHARGHI

Wali Mouçaid chargé des Affaires Administratives: Monsieur El Hacen ould Ahmed, Administrateur Civil, précédemment thef d'arrondissement de Hamod.

Wali moucaid chargé des Affaires Economiques: Monsieur Ali ould Noueve, Administrateur Civil, précédemment Hakem de Tamchakett.

- Hakem d'Amourj: Monsieur Mohamed Mahmoud ould Mohamed El Moctar, Administrateur Civil, précédemment au Ministère de l'intérieur, des Postes et Télécommunication.
- Hakem de Djiguenni: Monsieur Sid'Ahmed ould Sidi, Administrateur Civil, précédemment chef d'Arrondissement de Dar El Barka.
- Hakem de Bassiknou: Monsieur Mohamed Mahmoud ould Mohamed Abdallahi, Administrateur Civil, précédemment Hakem de Magta-Lahjar.
- Hakem de Oualata Monsieur Mohamed Mahmoud ould Khattra, Attaché d'Administration Générale, précédemment Secrétaire Général de la Commune de Zouérate.
- Chef d'Arrondissement de Oueinatt Zbel: Monsieur Fall Alioune, Attaché d'Administration Générale, précédemment au Ministère de l'Intérieur, des Postes et Télécommunications.
- Chef d'Arrendissement de Oueinatt Zbel: Monsieur Fall Alioune, Attaché d'Administration Générale, précédemment au Ministère de l'Intérieur, des Postes et Télécommunications.
- Chef d'Arrondissement de Fassala Néré: Monsieur Mohamed Issa ould Sidi Abdallah, Administrateur Civil, précédemment chef d'Arrondissement de El Ghoudiya.

#### WILAYA DU HODH EL GHARBI

- Wali Mouçaid chargé des Affaires Economiques : Monsieur Isselmou ould Abderrahmane ould Meynouh, Administrateur Civil, précédemment au Ministère de l'Intérieur, des Postes et Télécommunications
- Hakem d'Aïoun : Monsieur Díallo Omar Amadou, Administrateur Civil, précédemment Hakem de Monguel.
- Hakem de Tamchekett: Monsieur Kane Alioune, Administrateur Civil, précédemment à l'Ecole Nationale d'Administration.

- Ilakem de Tintane: Monsieur Mohamed ould Moulaye, Administrateur Civil, précédemment chef d'Arrondissement de Rachid.
- Hakem de Kobeni. Monsieur Mohamed Vall ould Ahmed Youra, Administrateur Civil, précédemment Hakem de Tintane.

#### WILAYA DE L'ASSABA

- Wali Mouçaid chargé des Affaires Administratives. Monsieur Brahim ould Abdallahi, Administrateur Civil, précédemment chef d'Arrondissement de Loueissi.
- Hakem de Kiffa: Monsieur Mohamed Lemine ould Abaty, Administrateur Civil, précédemment Hakem de Ould Yengé.
- Hakem de Barkéol: Monsieur El Bou ould El Vadhel, Administrateur Civil, précédemment au Ministère de l'Intérieur, des Postes et Télécommunications.
- Hakem de Guerrou: Monsieur Yahya ould cheikh Mohamed Vall, Administrateur Civil, précédemment Hakem de Djigueni.
- Chef d'Arrondissement de Loueissi: Monsieur ould El Moustapha ould Mohamed Khyarhoum, Administrateur Civil, précédemment au Ministère de l'Intérieur, des Postes et Télécommunications.

## WILAYA DU GORGOL

- Wali Mouçaid chargé des Affaires Administratives: Monsieur Mohamed ould Ahmed Salem, Administrateur Civil, précédemment au Secrétariat d'Etat à l'Etatcivil
- llakem de Kaedi: Monsieur Abdallahi ould Moctar, Administrateur Civil, précédemment hakem de Kiffa.
- llakem de Monguel: Monsieur Salimou ould Taleb Abderrahmane, Administrateur Civil, précédemment chef d'Arrondissement de Fassala Néré.

#### WIŁAYA DU BRAKNA

Wali Mouçaid chargé des Affaires Administratives: Monsieur Saadna ould Nave, Administrateur Civil, précédemment Hakem d'Aleg; Wali Mouçaid chargé des Affaires Economiques: Monsieur Mohamed Abdel Wehab ould Mohamed Vadel, Administrateur Civil, précédemment chef d'Arrondissement de Dionaba.

Ifakem d'Aleg: Monsieur Mohamed El Moustapha ould Mohamed Salem, Administrateur Civil, précédemment Hakem de Oualata.

Hakem de Magta-Lahjar: Monsieur Mohamed Lemine ould Ehene, Administrateur Civil, précédemment Wali Moucaid chargé des affaires économique;

Ilakem de Boghé: Monsieur Moulaye Brahim ould Moulaye Brahim, administrateur civil, précédemment Hakem de Bassiknou;

Hakem de Bababé: Monsieur Dahmane ould Beyrouk, attaché d'administration générale, précédemment chef d'arrondissement de Jedrel Mohguen;

Hakem de M'Bagne : Monsieur Mahy ould Hamed, administrateur civil, précédemment Hakem de Barkéo! :

Chef d'Arrondissement de Dionaba: Monsieur Mohamed ould El Moctar ould Babah, administrateur civil, précédemment au ministère de l'Intérieur, des Postes et Télécommunications;

Chef d'arrondissement de Dar El Barka: Monsieur Mohamed El Moustapha ould Sadigh, attaché d'administration générale, précédemment secrétaire général de la commune d'Akjoujt;

## WILAYA DU TRARZA

Wali Mouçaid chargé des affaires administratives : Monsieur Cheikh ould Medah attaché d'administration générale, précédemment chef du service des Frontières au ministère de l'Intérieur, des Postes et Télécommunications;

Hakem de Rosso: Monsieur Abdallahi Fah ould Elemine, administrateur civil, précédemment Hakem de Ouad Naga; Hakem de Mederdra: Monsieur Sidi Mohamed dit Mahfoud ould Babana, administrateur civil, précédemment Hakem

de Sélibuby; Hakem de R'Kiz: Monsieur Aly ould Mohamed Mahmoud, administrateur civil, précédemment chef d'arrondissement de Tekane:

- Hakem de Keur Macène : Monsieur Cheikh Tijani ould Balla Chérif, administrateur civil, précédemment directeur adjoint des collectivités locales;
- Hakem de Ouad Naga: Sid'Ahmed ould Mah, administrateur civil, précédemment Hakem de R'Kiz:
- Chef d'arrondissement de Jedrel Mohguen : Monsieur Abdallahi ould Najem, administrateur civil, précédemment au ministère de l'Intérieur, des Postes et Télécommunications;
- Chef d'arrondissement de Tékane: Monsieur Mohamed Vall ould Boudah, administrateur civil, précédemment au ministère de l'Intérieur, des Postes et Télécommunications:

#### WILAYA DE L'ADRAR

- Wali Mouçaid chargé des affaires administratives : Monsieur Mohamed El Moctar ould Abdi, administrateur civil, précédemment wali mouçaid chargé des affaires économique à l'Inchiri;
- Wali Mouçaid chargé des affaires économiques: Monsieur Abdedayem ould Moustapha, attaché d'administration générale, précédemment chef d'arrondissement de N'Terguent;
- Hakem d'oujeft : Monsieur Bal Mamadou attaché d'administration générale, précédemment Hakem de Dar Naim.
- Hakem de Ouadane : Monsieur Mohamed Lemine ould Tatah, administrateur civil, précédemment Hakem d'Aoujeft;
- Chef d'arrondissement de N'Terguent : Monsieur Yacoub ould Mohamed El Moustapha, administrateur civil, précédemment au ministère de l'Intérieur, des Postes et Télécommunications :

#### WILAYA DU TAGANT

- Wali Mouçaid chargé des affaires administratives : Monsieur Diagana Abdallahi, administrateur civil, précédemment au ministère de l'Intérieur, des Postes et Télécommunications :
- Hakem de Moudjeria : Monsieur Nima Sylla, administrateur civil, précedemment chef de service au ministère de l'Intérieur, des Postes et Télécommunications;

Chef d'arrondissement de Rachid : Monsieur Nave ould Lemana, administrateur civil, précédemment au ministère de l'Intérieur, des Postes et Télécommunications :

Chef d'arrondissement de El Ghoudiya : Monsieur Mohamed Lemine ould Mohamed, administrateur civil, précédemment au ministère de l'Intérieur, des Postes et Télécommunications;

#### WILAYA DU GUIDIMAGHA

Hakem de Sélibaby: Monsieur Mohamed Abdallahi ould Mohamed Abderrahmane, administrateur civil, précédemment au ministère de l'Intérieur, des Postes et Télécommunications;

Hakem de Ould Yenge: Monsieur Mohamed El Hacen ould Mohamed Saad, administrateur civil, précédemment wali mouçaid au Gorgol;

Chef d'arrondissement de Wompou : Monsieur Moctar M'Bareck ould Ahmed Cheikh, attaché d'administration générale, précédemment au ministère de l'Intérieur, des Postes et Télécommunications;

## WILAYA DU TIRIS ZEMMOUR

Wali Mouçaid chargé des affaires administratives: Monsieur Mohamed Lemine ould Ahmedou, administrateur civil, précédemment Hakem de M'Bagne;

Wali Mouçaid chargé des affaires économiques: Monsieur N'Diaye Chouaïbou, administrateur civil, précédemment secrétaire général de la commune de Boutilimitt

## WILAYA DE L'INCIIIRI

Wali Mouçaid chargé des affaires économiques : Monsieur Teyeb ould Mohamed Ahmed, administrateur civil, précédemment directeur des Affaires Administratives et Financières au Secrétariat Général du Gouvernement;

Ilakem d'Akjouit : Monsieur Isselmou ould Sidi, administrateur civil, précédemment Hukem de Arafat

#### WILAYA DE NOUAKCHOTT

- Wali Mouçaid chargé des affaires administratives: Monsieur Abdallahi Salem ould Gleyguem, administrateur civil, précédemment wali mouçaid en Adrar,
- Wali Mouçaid chargé des affaires sociales : Monsieur Aboubékrine ould Khourou, attaché d'administration générale, précédemment wali mouçaid en Adrar;
- Hakem du Ksar: Monsieur Sidi ould Laghdaf, administrateur civil, précèdemment Hakem de Rosso;
- Hakem de Arafat: Monsieur Mohamedou El Hadi Macina, administrateur civil, précédemment wali mouçaid chargé des affaires administratives;
- Hakem de Dar Naim: Monsieur Mohamed ould El Medani, attaché d'administration générale, précédemment hakem de Boghé.

ART 2 - Le présent décret qui prend effet à compter du 11 octobre 1995 sera publié au Journal Officiel de la République Islamique de Mauritanic.

ARRÈTÉ n° 63 du 25 février 1996 portant nomination et titularisation d'un élève commissaire de police

ARTICLE PREMIER - Pour compter du 22 septembre 1995, l'élève commissaire de police Diarra Hamady, officier de police de lère classe, 5ème échelon, indice 1020, matricule 19973 J, qui a satisfait aux conditions théoriques et pratiques de sa formation, est nommé et titularisé au grade de commissaire de police de 4ème échelon, indice 1050, ancienneté néant.

ART 2 - Le présent arrêté sera ublié au Journal Officiel de la République Islamique de Mauritanic.

## Ministère du Développement Rural et de l'Environnement

#### ACTES DIVERS

ARRÉTÉ n° R - 617 du 31 décembre 1995 portant agrement d'une coopérative agro - pastorale dénommée Bub El Rahma Toujounine.

ARTICLE PREMIER - La coopérative agro-patorale dénommée Toujounine est agréce en application de la loi n° 93 - 15 du 21 janvier 1993 portant statut de la coopération.

ART. 2. - Le Service des organisations socio - professionnelles est chargé des formalités d'immatriculation de la dite coopérative auprès du greffier du Tribunal de la Wilaya de Nouakchott.

ART. 3. - Le Secrétaire Général du Ministère du Développement Rural et de l'Environnement est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au Journal Officiel de la République Islamique de Mauritanie.

## Ministère de la Fonction Publique, du Travail, de la Jeunesse et des Sports

#### ACTES REGLEMENTAIRES

DÈCRET n° 96 - 019 du 10 mars 1996 abrogeant et remplaçant le décret n° 62 - 127 portant création d'un Conseil National de la Jeunesse et des Sports.

ARTICLE PREMIER - Il est créé auprès du ministre chargé de la Jeunesse et des Sports un organe consultatif dénommé Conseil National de la Jeunesse et des Sports.

ART. 2. - Le Conseil National de la Jeunesse et des Sports est composé ainsi qu'il suit :

> Président : Le ministre chargé de la Jeunesse et des Sports ;

> Vice - président : Le ministre chargé de l'Education Nationale ;

Secrétaire Général : Le conseiller du premier ministre chargé du secteur social ;

Secrétaires généraux adjoints: Les conseillers du ministre chargés respectivement de la Jeunesse et des Sports au cabinet du ministre chargé de la Jeunesse et des Sports.

#### Membres:

- Le directeur de la Jeunesse et de l'Education Populaire;
- Le directeur de l'Education Physique et Sportive;
- Un représentant du ministère chargé de l'Intérieur;
- Un représentant du ministère de l'Education Nationale;
- Un représentant du ministère chargé de la Santé;
- Un représentant du ministère chargé de la Culture et de l'Orientation Islamique;
- Un représentant du ministère chargé des Finances;
- Un représentant du ministère chargé du Plan;
- Un représentant du ministère chargé de la Communication :
- Un représentant du Secrétariat d'Etat à la Condition Féminine;
- Un représentant du Sénat désigné par le Président du Sénat;
- Un représentant de l'Assemblée Nationale désigné par le Président de l'Assemblée Nationale;

Un représentant de la Confédération Générale des Employeurs de Mauritanie Deux représentants d'Associations de Jeunesse désignés par celles - ci ou à défaut par le ministre chargé de la Jeunesse et des Sports

Un représentant du Comité National Olympique.

Deux Personnalités compétentes désignées par le ministre. ART. 3. - Le Conseil National de la Jeunesse et des Sports se réunit au moins une fois par an sur convocation de son

ART. 4. - Le Conseil National de la Jeunesse et des Sports comprend deux commissions :

- la commission nationale de la jeunesse présidée par le conseiller technique chargé de la Jeunesse au cabinet du ministre chargé de la Jeunesse et des Sports ;
- la commission nationale des sports présidée par le conseiller technique chargé des sports au cabinet du ministre chargé de la Jeunesse et des Sports.

Les commissions nationales se réunissent au moins deux fois par an sur convocation de leur président.

Elles rendent compte au conseil national qui émet son avis en séance plénière sur leurs conclusions.

Les commissions nationales de jeunesse et des sports proposent au conseil toutes les mesures de nature à promouvoir un développement harmonieux de la jeunesse.

Elles sont appelées à donner leur avis sur tout projet ou texte concernant les activités de jeunesse et des sports en Mauritanie ainsi que sur les demandes de subvention présentées par les associations culturelles et / ou sportives.

- ART. 5. Le ministre chargé de la Jeunesse et des Sports peut en cas de besoin, créer par arrêté des conseils de jeunesse et des sports régionaux et / ou départementaux.
- ART. 6. Les modalités d'application du présent décret scront fixées par arrêté du ministre de la Fonction Publique, du Travail, de la Jeunesse et des Sports
- Toutes dispositions antérieures contraires sont abrogées notamment les dispositions du décret nº 62 127 du 18 juin 1962 portant création d'un conseil national de la Jeunesse et des Sports modifié par le décret n° 62 201 du 29 octobre 1962.
- ART. 8. Le Ministre de la Fonction Publique, du Travail, de la Jeunesse et des Sports et le ministre de l'Education Nationale sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'application du présent décret qui sera publié au Journal Officiel de la République Islamique de Mauritanie.

## III - TEXTES PUBLIES A TITRE D'INFORMATION

#### CONSERVATION DE LA PROPRIETE ET DES DROITS FONCIERS BUREAU DE NOUAKCHOTT AVIS DE BORNAGE

Le 30 février à 10heures 30mn

Il sera procéde au bornage contradictoire d'un immeuble situé à Arafat, consistant en un terrain urbain bâti d'une contenance de deux ares soixante dix centiares, contu sous le nom des lots 23, 24 ilot B et borné au nord par une rue s/n, Est par une rue s/n, sud par les lots 25 et 26 et ouest par une place publique.

Dont l'immatriculation a été demandé par le Sieur Ishagh ould Brahim suivant réquisition du 20/11/1995, n° 622

Toutes personnes intéressées sont invitées à y assister ou à y faire représenter par un mandataire nanti d'un pouvoir régulier.

Le Conservateur de la Propriété Foncière DIOP ABDOUL HAMET

#### CONSERVATION DE LA PROPRIETE ET DES DROITS FONCIERS BUREAU DE NOUAKCHOTT AVIS DE BORNAGE

Le 30 février à 10heures 30mn

Il sera procéde au bornage contradictoire d'un immeuble situé à consistant en un terrain urbaia bâti d'une contenance de 01a, 80 ca, connu sous le nom de lot n° 899 ilot B carrefour et borné au nord par le lot n° 897, Est par une rue s/n, sud par le lot 901 et ouest par les lots 900 et 902.

Dont l'immatriculation a été demandé par le Sieur Yehdih ould Abderrahmane suivant requisition du 26/11/1996, n° 625

Toutes personnes intéressées sont invitées à y assister ou à y faire représenter par un mandataire nanti d'un pouvoir régulier,

Le Conservateur de la Propriété Foncière DIOP ABDOUL HAMET

#### CONSERVATION DE LA PROPRIETE ET DES DROITS FONCIERS

#### BUREAU DE NOUAKCHOTT AVIS DE BORNAGE

Le 30 Mars à 10heures30mn

Il sera procéde au bornage contradictoire d'un immeuble situé à Arafat consistant en un terrain urbain bâti

d'une contenance de 01 a 20 ca, connu sous le nom du lot n° 260 ilot C carrefour et borné au nord par le lot n° 259, ESt par une rue s/n, sud par le lot n° 262 et ouest par le lot n° 261

Dont l'immatriculation a été demandé par le Sieur Sidaty ould De

suivant requisition du 5/12/1995, nº 628

Toutes personnes intéressées sont invitées à y assister ou à y faire représenter par un mandataire nanti d'un pouvoir régulier.

#### Le Conservateur de la Propriété Foncière DIOP ABDOUL HAMET

CONSERVATION DE LA PROPRIETE ET DES DROITS FONCIERS

BUREAU DE NOUAKCHOTT
AVIS DE DEMANDE D'IMMATRICULATION
au livre foncier, du Cercle du Trarza
Suivant réquisition, n° 615, déposée le 05/11/1996, le
Sieur Mohamed Abdi Vall, profession de demeurant à NKTT et domicilié à

demande l'immatriculation au livre foncier du cercle du Trarza d'un immeuble urbain , consistant en un terrain de forme rectangulaire, d'une contenance totale de un arc quarante centiares, situé à Arafat, connu sous le nom du lot n° 58 ilot C et borné au Nord par une rue sans nom, Est par le lot n° 56, sud par le lot n° 59 et ouest par le lot n° 60 Il déclare que le dit immeuble lui appartient en vertu

d'un acte administratf.

et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charge réels, actuels ou éventuels autres que ceux-ci après détailés, savoir : toutes personnes intéressées sont admises à former opposition à la présente inmatriculation, ès mains du Conservateur soussigné, dans le délai de trois mois, à compter de l'affichage du présent avis, qui aura lieu incossamment en l'auditoire du tribunal de ler

instance de Nouakchott Le Conscrvateur de la Propriété Foncière DIOP ABDOULHAMET

CONSERVATION DE LA PROPRIETE ET DES DROITS PONCIERS BUREAU DE NOUAKCHOTT

#### AVIS DE DEMANDE DIMMATRICULATION

au livre foncier, du Cercle du Trarza

Suivant réquisition, n° 644, déposée le 24 février 1996, le sieur Yacoub ould Kory, profession d--- demeurant à NKTT et domicilié à

demande l'immatriculation au livre foncier du cercle du Trarza d'un immeuble urbain ,consistant en un terrain de forme rectangulaire,

d'une contenance totale de 644 m2, situé à Arafat, connu sous le nom du lot n° 319 bis/F et borné au nord par les lots 318 bis et 321 bis,à l'est par un voisin, au sud par un voisin, à l'ouest par une route

Il déclare que le dit immeuble lui appartient en vertu d'un acte administratf.

et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charge récls, actuels ou éventuels autres que ceux-ci après détaillés, savoir : toutes personnes intéressées sont admises à former opposition à la présente immatriculation, ès mains du Conservateur soussigné, dans le délai de trois mois, à compter de l'affichage du présent avis, qui aura lieu incessamment en l'auditoire du tribunal de ler incessamment de Newlebett.

instance de Nouakchott Le Conservateur de la Propriété Foncière DIOP ABDOUL HAMET

CONSERVATION DE LA PROPRIETE ET DES DROITS FONCIERS

#### BUREAU DE NOUAKCHOTT AVIS DE DEMANDE DIMMATRICULATION

au livre foncier, du Cercle du Trarz Suivant réquisition, nº 645, déposée le 24 février 1996, la dame Khadijetou mint Kory, profession d-demeurant à NKTT et domicilié à

demande l'immatriculation au livre foncier du cercle du Trarza d'un immeuble urbain ,consistant en un

terrain de forme rectangulaire, d'une contenance totale de 870 m2, situé à Arafat, connu sous le nom du lot n° 321 bis/F et borné au nord par un voisin, à l'Est par un voisin, au sud pur le lot n°

319 bis, à l'ouest par les lots 318 bis et 320 bis. Il déclare que le dit immeuble lui appartient en vertu

d'un acte administrati.

et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charge réels, actuels ou éventuels autres que ceux-ci après détaillés, savoir : toutes personnes intéressées sont admises à former opposition à la présente immatriculation, ès mains du Conservateur soussigné, dans le délai de trois mois, à compter de l'affichage du présent avis, qui aura lieu incessamment en l'auditoire du tribunal de 1er

instance de Nouakchott Le Conservateur de la Propriété Foncière DIOP ABDOUL HAMET

CONSERVATION DE LA PROPRIETE ET DES DROITS FONCIERS

#### BUREAU DE NOUAKCHOTT AVIS DE DEMANDE DIMMATRICULATION au livre foncier du Cercle du Trarza

Suivant réquisition,n°, déposée le 13/12/1995, le sieur Mohamed Ahmed ould Ahdi Vall, profession demeurant à NKTT et domicilié à demande l'immatriculation au livre foncier du cercle du Trarza d'un immeuble urbain ,consistant en un terrain de forme rectangulaire, d'une contenance totale de situé à Toujounine, connu sous le nom du lot n° 1632/11 - 19 et borné au nord par le lot n° 1633, est par le lot n° 1634, sud par une rue sans nom, et ouest par le lot n° 1630.

Il déclare que le dit immeuble lui appartient en vertu d'un acte administratf.